



## Cannara Biotech publie ses résultats financiers pour le deuxième trimestre de 2024

*Les revenus nets ont augmenté pour atteindre 19,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, contre 13,0 millions de dollars au deuxième trimestre 2023, soit une augmentation de 51,0 %.*

*Le bénéfice brut, avant ajustement de la juste valeur, a augmenté pour atteindre 7,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 4,0 millions de dollars au deuxième trimestre 2023, soit une augmentation de 77,2 %.*

*Un douzième trimestre consécutif de BAIIA ajusté positif<sup>A</sup> de 3,5 millions de dollars*

*Tous les résultats financiers sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.*

MONTRÉAL, QUÉBEC – le 29 avril 2024 - Cannara Biotech Inc. (« **Cannara** » ou la « **société** ») ([TSXV : LOVE](#)) ([OTCQB : LOVFF](#)) ([FRA : 8CB0](#)), un producteur verticalement intégré de cannabis et de produits dérivés de qualité supérieure à prix abordable comptant deux méga-installations de culture basées au Québec, couvrant plus de 1 650 000 pieds carrés, a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers et opérationnels du deuxième trimestre fiscal 2024 pour les périodes de trois et six mois closes le 29 février 2024. L'ensemble des états financiers consolidés intérimaires condensés pour les périodes de trois et six mois terminées le 29 février 2024, ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne, peuvent être consultés en visitant le site Web de la société à l'adresse <https://www.cannara.ca/fr/investissement>, et/ou en accédant à ses pages de profil sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

« Au cours du dernier trimestre, malgré un environnement de marché compétitifs, Cannara a continué à faire preuve d'une exécution positive continue en vue de devenir l'une des principales sociétés de cannabis au Canada. Notre dixième zone de culture étant désormais opérationnelle, notre capacité de production annuelle est passée à 33 500 kg, ce qui souligne notre volonté de répondre à la demande croissante du marché pour notre produit », a déclaré Zohar Krivorot, président et chef de la direction. « Notre empreinte s'étend solidement en Alberta et en Colombie-Britannique, soutenue par l'introduction de nouvelles UGS et l'approbation de la Société manitobaine des alcools et des loteries, ouvrant la voie à une présence plus forte sur le marché au troisième trimestre 2024. L'afflux de commentaires positifs de notre clientèle diversifiée à travers le Canada réaffirme notre réussite à offrir une qualité supérieure inégalée à des prix abordables. Ma gratitude va à notre équipe dévouée, dont la poursuite incessante de l'excellence opérationnelle place Cannara sur la voie d'atteindre son objectif stratégique de devenir le premier producteur de cannabis du Canada. »

« Je suis ravi de partager une hausse remarquable de 68 % de nos revenus d'une année sur l'autre pour les six mois terminés le 29 février 2024, ce qui témoigne de notre influence croissante sur les marchés du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique », a déclaré Nicholas Sosiak, chef de la direction financière. « En mettant l'accent sur l'efficacité, nous avons vu notre marge bénéficiaire brute passer de 30,9 % à 36,3 %, avec une augmentation notable de 8,7 % du BAIIA ajusté à 3,5 millions de dollars et un flux de trésorerie disponible<sup>2</sup> de 1,2 million de dollars au deuxième trimestre de 2024, par rapport au flux de trésorerie négatif de la même période de l'année précédente. Nous avons dû faire face à certains événements ce trimestre, notamment une perte nette de

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non-conforme aux PCGR. Pour plus de détails, voir la section *Mesures non conformes aux PCGR, ratios non conformes aux PCGR et mesures sectorielles* du présent communiqué de presse.

<sup>2</sup> Le flux de trésorerie disponible est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails, voir la section *Mesures non conformes aux PCGR, ratios non conformes aux PCGR et mesures sectorielles* de ce communiqué de presse.

3,4 millions de dollars due principalement à des variations de la juste valeur hors trésorerie, qui devrait s'inverser au prochain trimestre à la suite de l'amélioration de nos rendements de culture, en plus d'un manquement à une clause de BAIIA ajusté minimum en vertu de notre facilité de crédit, auquel nous avons obtenus une renonciation du défaut du respect de cette clause et une modification des conditions de notre facilité de crédit qui supprime cette clause du contrat pour l'avenir. Nos mesures proactives de rationalisation des actifs s'inscrivent dans notre ambition de consolider notre assise financière. Nous restons concentrés sur la conquête de parts de marché et sur notre position de leader au Canada, le deuxième plus grand marché du cannabis au monde, notre vision à long terme s'étend au-delà de nos frontières. Quant à notre vision à long terme, nous envisageons un avenir où Cannara sera une marque mondialement reconnue, synonyme d'excellence et de valeur dans le domaine du cannabis. »

#### Faits saillants financiers du deuxième trimestre

- Les revenus bruts du cannabis ont augmenté pour atteindre 26,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, contre 15,9 millions de dollars au deuxième trimestre 2023, soit une augmentation de 10,4 millions de dollars ou 65,4 %. Cette augmentation est attribuable à l'accroissement de la part de marché à travers le Canada, en raison de la demande croissante continue pour ses produits et du lancement de nouvelles UGS.
- Les revenus nets de la taxe d'accise ont atteint 19,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, contre 13,0 millions de dollars au deuxième trimestre 2023, soit une augmentation de 6,7 millions de dollars ou 51,0 %.
- Le bénéfice brut, avant ajustement à la juste valeur, a augmenté pour atteindre 7,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, contre 4,0 millions de dollars au deuxième trimestre 2023, soit une augmentation de 77,2 %.
- Le pourcentage de bénéfice brut avant ajustement à la juste valeur au deuxième trimestre de 2024 était de 36,3 %, contre 30,9 % au deuxième trimestre 2023.
- La perte d'exploitation était de 2,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, contre un bénéfice d'exploitation de 631 335 de dollars au deuxième trimestre 2023, principalement en raison d'un impact net hors trésorerie de 3,0 millions de dollars de la variation de la juste valeur des stocks vendus et d'un gain non réalisé sur la variation de la juste valeur des actifs biologiques.
- La perte nette s'est élevée à 3,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, contre une perte nette de 618 055 dollars au deuxième trimestre 2023.
- Le BAIIA ajusté a augmenté de 8,7 %, passant de 3,2 millions de dollars au deuxième trimestre 2023 à 3,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024.
- En date du 29 février 2024, la société a enfreint une clause relative au BAIIA ajusté minimum dans son prêt à terme. Cette clause a fait l'objet d'une renonciation et a subséquemment été supprimée de sa facilité de crédit pour l'avenir.
- La société a généré un flux de trésorerie d'exploitation positif s'élevant à 2,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, contre 376 962 de dollars au deuxième trimestre 2023.
- Le flux de trésorerie disponible pour le deuxième trimestre de 2024 a augmenté pour atteindre 1,2 million de dollars, contre (1,3) million de dollars au deuxième trimestre 2023.

## Faits marquants du deuxième trimestre

- **Forte croissance des parts de marché dans les principales régions :**
  - Québec : La société se classe au 3<sup>e</sup> rang des grands producteurs autorisés au Québec, détenant environ 9,0 % du marché provincial au cours du deuxième trimestre de 2024.<sup>3</sup>
  - Alberta : La société a considérablement augmenté sa part de marché en Alberta de 40,6 %, passant d'une part de marché de 2,3 % au premier trimestre de 2024 à 3,2 % au deuxième trimestre de 2024.<sup>4</sup>
  - Ontario : En Ontario, Cannara est le 9<sup>e</sup> producteur autorisé en termes de parts de marché, avec une part de 2,98 % du plus grand marché du cannabis au Canada<sup>5</sup>.
- **Expansion au Manitoba, Canada :** En mars 2024, la société a reçu l'approbation de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour inscrire ses produits de cannabis de marque, avec une entrée sur le marché prévue au troisième trimestre 2024. Ce développement permet non seulement de diversifier l'empreinte géographique de Cannara, mais souligne également l'engagement de la société à améliorer l'accessibilité des produits pour ses clients.
- **Développement de variétés innovantes :** Le mois de février 2024 a vu l'aboutissement de notre projet de recherche débuté en 2023 pour l'identification de nouvelles génétiques, dévoilant trois nouvelles variétés de cannabis pour le portefeuille de marques de Cannara. Cannara prévoit de lancer deux variétés sous la marque Tribal (Neon Sunshine et Bubble Up) et une sous la marque Nugz (Guava Jam).
- **Expansion opérationnelle de l'installation de Valleyfield :** En janvier 2024, Cannara a activé une dixième zone de culture à l'installation de Valleyfield, augmentant ainsi la capacité de production à environ 33 500 kg de cannabis par an pour l'ensemble de ses opérations.
- **Vente d'un terrain et d'un bâtiment en construction sur le site de Valleyfield :** En janvier 2024, le conseil d'administration de la société a décidé de poursuivre la vente d'une parcelle de terrain actuellement inutilisée, ainsi que d'un bâtiment adjacent en construction sur son site de Valleyfield, qui était auparavant destiné à être loué. Les actifs sont activement commercialisés. Le 24 avril 2024, la société a reçu une offre d'achat pour la parcelle de terrain sur le site de Valleyfield pour une somme de 2,1 millions de dollars. La transaction devrait être conclue dans les dix prochains jours.
- **Expansion des UGS sur les principaux marchés canadiens :** De décembre 2023 à février 2024, Cannara a continué son expansion au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, augmentant considérablement son offre d'UGS, qui est passée de 97 en août 2023 à 132 en février 2024, ce qui reflète la confiance croissante des distributeurs provinciaux dans le portefeuille de produits de Cannara.
- **Cannara pénètre le marché récréatif de la côte Est avec une offre sur le thème du 4/20 avec la Société des alcools de la Nouvelle-Ecosse :** Cannara a lancé avec succès ses pré-roulés Tribal Cuban Linx, populaires chez les consommateurs, auprès de la Société des alcools de la Nouvelle-Ecosse (NSLC) pour une offre à durée limitée sur le thème du 4/20 pendant les vacances, avec la possibilité d'élargir l'offre offerte au troisième et au quatrième trimestre de l'exercice 2024.

---

<sup>3</sup> Sur la base des données de ventes estimées fournies par Weed Crawler, pour la période de décembre 2023 à février 2024.

<sup>4</sup> Basé sur les données du casque pour les périodes de décembre 2023 à février 2024 et mars 2024.

<sup>5</sup> Trellis Distribution Insights, mars 2024.

- **Les changements législatifs stimulent le marché mondial du cannabis** : Cannara entrevoit un avenir prometteur pour l'industrie du cannabis grâce à d'importants changements législatifs en Allemagne et en Israël :
  - Allemagne : Le 1er avril 2024, le cannabis est légalisé pour un usage adulte, ce qui marque un changement important sur le marché européen.
  - Israël : Malgré les retards initiaux dus aux conflits régionaux, le ministère israélien de la santé a annoncé la mise en œuvre progressive d'une réforme du cannabis médical à partir du 1er avril 2024.

Bien que le chiffre d'affaires de la société soit principalement généré par sa clientèle canadienne, les stratégies de légalisation du cannabis annoncées par l'Allemagne et Israël confirment le potentiel d'augmentation de la demande sur les marchés légaux du cannabis et s'alignent sur la capacité prouvée de Cannara à vendre à l'échelle internationale.

#### Opérations en capital

Au cours du deuxième trimestre de 2024, la société a acheté 5 000 actions ordinaires d'une valeur comptable moyenne de 4 890 \$ pour une contrepartie en espèces de 4 312 \$. Toutes les actions achetées ont été annulées.

Au cours du deuxième trimestre de 2024, la société a accordé un total de 625 000 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 1,20 \$, 99 000 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 1,80 \$, et 715 000 unités d'actions restreintes aux employés et aux membres du conseil d'administration, sous réserve de certaines conditions d'acquisition, conformément au régime d'options d'achat d'actions des employés et au régime d'unités d'actions restreintes. La société a également prolongé de deux ans la durée de 2 435 000 options d'achat d'actions pouvant être exercées à 1,80 \$ par action et de 750 000 options d'achat d'actions pouvant être exercées à 1,00 \$ par action.

Après la fin du trimestre, la société a octroyé 25 000 options sur actions à un prix d'exercice de 1,80 \$ à des employés sous réserve de certaines conditions d'acquisition conformément au plan d'options sur actions des employés de la société.

#### Plans de rémunération en titres

Lors de l'assemblée générale annuelle de la société qui s'est tenue récemment, les actionnaires ont approuvé les modifications apportées aux plans de rémunération en titres de la société afin d'assurer la conformité avec les politiques de la Bourse de croissance TSX en a) spécifiant que toutes les unités d'actions restreintes émises doivent être acquises au moins un an après la date d'attribution, b) en indiquant que les employés doivent effectuer un minimum de 20 heures par semaine pour la société afin de se voir attribuer des options d'achat d'action c) en ajoutant des restrictions supplémentaires au calendrier d'acquisition des options d'achat d'actions pour les bénéficiaires d'options d'achat d'actions qui sont des prestataires de services de relations avec les investisseurs, et d) en précisant que l'approbation des actionnaires ne doit être obtenue que pour prolonger la date d'expiration des options d'achat d'actions pour les initiés, et non pour tous les détenteurs d'options d'achat d'actions.

## Actions en circulation

À la date du présent communiqué, la société comptait 90 018 952 actions ordinaires, 4 563 300 options d'achat d'actions et 1 504 183 unités d'actions restreintes émises et en circulation. Pour plus d'informations, les états financiers consolidés intermédiaires condensés complets et le rapport de gestion, ainsi que des informations supplémentaires sur la société et tous ses documents publics, sont disponibles sur [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca) et sur le site Web de la société destiné aux investisseurs, <https://www.cannara.ca/fr/investissement>.

## Principaux faits saillants financiers

Principaux faits saillants financiers	Périodes de trois mois closes le		Périodes de six mois closes le	
	29 févr. 2024	28 févr. 2023	29 févr. 2024	28 févr. 2023
Produits bruts <sup>1</sup>	\$ 19,661,375	\$ 12,847,904	\$ 39,087,903	\$ 23,089,318
Autres produits	21,828	187,852	78,594	258,043
Total des produits	19,683,203	13,035,756	39,166,497	23,347,361
Bénéfice brut, avant ajustements de la juste valeur	7,141,276	4,030,629	15,076,993	8,054,027
Marge brute	4,140,498	4,261,722	12,375,854	9,094,317
Charges opérationnelles	6,100,045	3,630,387	10,896,755	7,320,107
Bénéfice opérationnel (perte)	(1,959,547)	631,335	1,479,099	1,774,210
Charges financières nettes	1,487,073	1,249,390	2,818,440	2,389,314
Perte nette	(3,446,620)	(618,055)	(1,339,341)	(615,104)
BAIIA ajusté <sup>2</sup>	3,500,320	3,220,890	8,671,132	4,937,723
<b>Pourcentages du total des revenus</b>				
Bénéfice brut, avant ajustements de la juste valeur en tant que pourcentage du total des revenus	36%	31%	38%	34%
Marge brute en tant que pourcentage du total des revenus	21%	33%	32%	39%
Bénéfice opérationnel (perte) en tant que pourcentage du total des revenus	-10%	5%	4%	8%
Perte nette en tant que pourcentage du total des revenus	-18%	-5%	-3%	-3%
BAIIA ajusté en tant que pourcentage du total des revenus <sup>3</sup>	18%	25%	22%	21%
<b>Perte par action</b>				
Perte de base par action	\$ (0.04)	\$ (0.01)	\$ (0.01)	\$ (0.01)
Perte diluée par action	\$ (0.04)	\$ (0.01)	\$ (0.01)	\$ (0.01)

	29 févr. 2024	31 août 2023
Trésorerie	\$ 3,130,629	\$ 4,270,517
Comptes débiteurs	11,466,454	10,592,705
Actifs biologiques	5,444,155	5,774,121
Stocks	31,258,939	27,997,589
Fonds de roulement <sup>4</sup>	(1,865,366)	30,513,009
Total de l'actif	145,824,662	141,522,254
Total des passifs courant	60,090,241	21,182,827
Total des passifs non-courants	6,394,151	40,595,383
Actifs nets	79,340,270	79,744,044
Flux de trésorerie disponibles <sup>5</sup>	1,215,591	1,053,769

<sup>1</sup> Les produits bruts comprennent les revenus de la vente de biens, déduction faite des taxes d'accise, et les revenus liés aux services et à la location.

<sup>2</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails, voir la section *Mesures non conformes aux PCGR, ratios non conformes aux PCGR et mesures sectorielles* du présent communiqué de presse.

<sup>3</sup> Le BAIIA ajusté en pourcentage du total des revenus est un ratio financier non conforme aux PCGR. Pour plus de détails, voir la section *Mesures non conformes aux PCGR, ratios non conformes aux PCGR et mesures sectorielles* du présent communiqué de presse.

<sup>4</sup> Le fonds de roulement est une mesure financière non conforme aux PCGR. Le fonds de roulement négatif résulte du classement de l'emprunt à terme de la société en tant que passif à court terme en raison d'un manquement à une clause restrictive. Pour plus de détails, voir la section *Mesures non conformes aux PCGR, ratios non conformes aux PCGR et mesures sectorielles* du présent communiqué de presse. Suite à la fin du trimestre, la société a obtenu une dérogation concernant la violation d'une clause financière et a amendé sa facilité de crédit afin d'enlever l'exigence d'un BAIIA minimum pour l'avenir.

<sup>5</sup> Le flux de trésorerie disponible est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails, voir la section *Mesures non conformes aux PCGR, ratios non conformes aux PCGR et mesures sectorielles* du présent communiqué de presse.

## Mesures non conformes aux PCGR, ratios non conformes aux PCGR et mesures sectorielles

La société présente ses résultats financiers conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »). Cannara utilise un certain nombre de mesures financières pour évaluer ses résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées conformément aux IFRS. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières* (le « **Règlement 52-112** ») prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux types de mesures suivants utilisés par la société : (i) les mesures financières non conformes aux PCGR, (ii) les ratios financiers non conformes aux PCGR et (iii) le total des mesures sectorielles. Dans ce communiqué de presse, les mesures non conformes aux PCGR suivantes sont utilisées par la société : BAIIA ajusté, flux de trésorerie disponible, fonds de roulement, BAIIA ajusté en pourcentage du total des revenus. Le présent communiqué de presse ne contient aucun total des mesures sectorielles.

Des détails supplémentaires sur ces mesures financières non conformes aux PCGR et sur d'autres mesures financières figurent à la section intitulée « Non-GAAP Financial Measures, Non-GAAP Ratios and Segment Measures » du rapport de gestion de Cannara pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2024, qui est publié sur le site Web de Cannara au [www.cannara.ca](http://www.cannara.ca) et déposé sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Les rapprochements des mesures financières non-PCGR et des ratios non-PCGR avec les mesures IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-dessous. La direction estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR et ces ratios non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs des informations utiles sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société, car ils constituent des indicateurs clés de sa performance. Ces mesures ne sont pas reconnues par les IFRS, n'ont pas de signification standardisée prescrite par les normes IFRS et peuvent différer de calculs similaires présentés par d'autres émetteurs et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables. Ces mesures ne doivent pas être considérées comme un substitut aux informations financières correspondantes préparées conformément aux normes IFRS.

### Réconciliation du BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR et peut être rapproché du bénéfice (perte) net, la mesure financière IFRS la plus directement comparable, comme détaillé ci-dessous.

Le BAIIA ajusté en pourcentage du chiffre d'affaires total est un ratio financier non conforme aux PCGR, déterminé comme le BAIIA ajusté divisé par le chiffre d'affaires total.

Rapprochement du BAIIA ajusté	Périodes de trois mois closes le		Périodes de six mois closes le	
	29 févr. 2024	28 févr. 2023	29 févr. 2024	28 févr. 2023
Perte nette:	\$ (3,446,620)	\$ (618,055)	\$ (1,339,341)	\$ (615,104)
Ajustements :				
Variations de la juste valeur des stocks vendus	5,799,042	3,948,425	12,023,708	5,947,752
Gain non réalisé sur les variations de la juste valeur des actifs biologiques	(2,798,264)	(4,179,518)	(9,322,569)	(6,988,042)
Amortissement, y compris l'amortissement du coût des produits vendus	1,327,162	972,614	2,349,439	1,730,881
Réduction des stocks à la valeur nette de réalisation	199,792	1,375,360	923,369	1,411,709
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	37,267	5,380	63,247
Rémunération fondée sur des actions	932,135	435,407	1,212,706	997,966
Charges financières nettes	1,487,073	1,249,390	2,818,440	2,389,314
<b>BAIIA ajusté*</b>	<b>\$ 3,500,320</b>	<b>\$ 3,220,890</b>	<b>\$ 8,671,132</b>	<b>\$ 4,937,723</b>
<b>BAIIA ajusté en tant que pourcentage du total des revenus**</b>	<b>18%</b>	<b>25%</b>	<b>22%</b>	<b>21%</b>

\*Mesure financière non conforme aux PCGR

\*\*Ratio financier non conforme aux PCGR

### **Rapprochement du flux de trésorerie disponible**

Le flux de trésorerie disponible est une mesure non conforme aux normes IFRS et peut être rapproché des flux de trésorerie provenant des (utilisés par les) activités d'exploitation, la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable, comme indiqué ci-dessous.

Rapprochement des flux de trésorerie disponible	Périodes de trois mois closes le		Périodes de six mois closes le	
	29 févr. 2024	28 févr. 2023	29 févr. 2024	28 févr. 2023
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	\$ 2,334,989	\$ 376,962	\$ 2,689,206	\$ 61,874
Ajustement:				
Dépenses en capital	1,119,398	1,695,408	3,893,016	5,521,376
<b>Flux de trésorerie disponibles*</b>	<b>\$ 1,215,591</b>	<b>\$ (1,318,446)</b>	<b>\$ (1,203,810)</b>	<b>\$ (5,459,502)</b>

\*Mesure financière non conforme aux PCGR

### **Réconciliation du fonds de roulement**

Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux PCGR et peut être rapproché du total de l'actif à court terme et du total du passif à court terme, la mesure financière conforme aux PCGR la plus directement comparable, comme indiqué ci-dessous.

Rapprochement du fonds de roulement	29 févr. 2024	31 août 2023
Total des actifs courants	\$ 58,224,875	\$ 51,695,836
Total des passifs courants	60,090,241	21,182,827
<b>Fonds de roulement*</b>	<b>\$ (1,865,366)</b>	<b>\$ 30,513,009</b>

\*Mesure financière non conforme aux PCGR

Le fonds de roulement négatif résulte de la classification du prêt à terme de la société en tant que passif à court terme en raison d'un manquement à une clause restrictive. Suite à la fin du trimestre, la société a obtenu une dérogation concernant la violation d'une clause financière et a amendé sa facilité de crédit afin d'enlever l'exigence d'un BAIIA minimum pour l'avenir.

#### **Contact :**

Nicholas Sosiak, CPA, CA  
Chef de la direction financière  
[nick@cannara.ca](mailto:nick@cannara.ca)

Zohar Krivorot  
Président et chef de la direction  
[zohar@cannara.ca](mailto:zohar@cannara.ca)

## **À propos de Cannara Biotech Inc.**

[Cannara Biotech Inc. \(TSXV : LOVE\)](#) ([OTCQB : LOVFF](#)) ([FRA : 8CB0](#)) est un producteur verticalement intégré de cannabis abordable de première qualité et de produits dérivés du cannabis pour les marchés canadiens. Cannara possède deux méga-installations au Québec qui occupent plus de 1 650 000 pieds carrés et qui offrent un potentiel de culture annualisé de 100 000 kg. Tirant parti des faibles coûts d'électricité du Québec, les installations de Cannara créent des produits de cannabis de première qualité à prix abordable. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site [cannara.ca](http://cannara.ca).

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

## **Mise en garde concernant les informations prospectives**

Le présent communiqué de presse peut contenir des « informations prospectives » au sens de la législation applicable en matière de valeurs mobilières (« déclarations prospectives »). Ces déclarations prospectives sont faites à la date du présent rapport de gestion et la société n'a pas l'intention, ni l'obligation, de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf si la législation applicable en matière de valeurs mobilières l'exige. Les déclarations prospectives se rapportent à des événements ou des performances futurs et reflètent les attentes ou les convictions de la direction de la société concernant des événements futurs. Elles portent notamment sur la société et ses activités, ses projections ou ses estimations concernant ses activités commerciales futures, ses projets d'expansion, l'adéquation de ses ressources financières, sa capacité à respecter les clauses financières et autres des contrats de prêt, les performances économiques futures et la capacité de la société à devenir un leader dans le domaine de la culture, de la production et de la vente de cannabis.

Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « pourraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints », ou la forme négative de ces termes ou d'une terminologie comparable. Dans le présent document, certaines déclarations prospectives sont identifiées par des termes tels que « peut », « futur », « attendu », « a l'intention » et « estimations ». De par leur nature même, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la société soient matériellement différents des résultats, des performances ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives.

Ces facteurs incluent, sans s'y limiter, les facteurs discutés dans la section « Facteurs de risque » du rapport de gestion ainsi que les facteurs détaillés de temps à autre dans les états financiers intermédiaires et annuels de la société et dans le rapport de gestion connexe de ces états. Bien que la société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne soient pas conformes aux prévisions, aux estimations ou aux intentions.

La société ne garantit pas que les déclarations prévisionnelles se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles. Les résultats d'exploitation historiques et les tendances qui peuvent être déduits des discussions et analyses suivantes ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation futurs.